



## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 15 octobre 2024, 18 h 45

Local 1044

Réunion n° 1

### Sont présents (es) :

Cynthia Bolduc	Gaëlle Bowes
Valérie Brisson	Jésus Jérôme Lacroix
Marc-Antoine Michaud	Maude Laflamme
Patrick Gravel	Geneviève Lamontagne
Annie Vallée	Nina Soulard
Michel Gasseau	Hugues Tremblay
Amélie Bourgoïn	Anik Cadieux

### Sont absents (es) :

Isabelle Turgeon	Katie Dubois
Philippe Gimaiël	Karine Gingras
Élizabeth Robert	
Anik Cyr	

**Invités :** Talie Fortier, élève

### **24-01-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion**

La direction souhaite la bienvenue aux membres. Madame Laflamme présente les modalités quant au déroulement de la rencontre. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

### **24-01-02 Présentation des membres**

Chaque membre se présente sommairement aux collègues du conseil d'établissement.

### **24-01-03 Questions du public**

Aucune question

### **24-01-04 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**PRÉAMBULE :** Madame Laflamme procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter ;

**CONSIDÉRANT :** que la directrice a élaboré l'ordre du jour ;

**CONSIDÉRANT :** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Monsieur Michel Gasseau appuyé de Monsieur Patrick Gravel, d'adopter, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-24/25-01 ;**

D'ADOPTER : l'ordre du jour avec l'ajout du point 14.2 Consultation des élèves.

**24-01-05 Mandat du CE et Formation obligatoire pour les membres**

Madame Laflamme présente le cahier, les fiches ainsi que les capsules vidéo qui constitueront les différentes plateformes sur lesquelles seront disponibles les formations obligatoires pour tous les membres d'un conseil d'établissement. Les membres doivent s'engager à suivre la formation et à se rendre sur le site de la [Formation obligatoire pour les membres](#).

Les membres prennent connaissance de la documentation relative à la formation obligatoire et survolent les éléments relatifs au mandat du conseil.

**24-01-06 Élection à la présidence du conseil d'établissement**

Monsieur Michel Gasseau secondé par monsieur Jésus Jérôme Lacroix proposent monsieur Hugues Tremblay à titre de président, avec l'appui du conseil. Monsieur Tremblay est élu à l'unanimité.

**24-01-07 Élection à la vice-présidence du conseil d'établissement**

Monsieur Jésus Jérôme Lacroix propose Monsieur Patrick Gravel. Monsieur Michel Gasseau démontre son intérêt à occuper le poste de vice-présidence. Monsieur Patrick Gravel se retire et Monsieur Michel Gasseau est élu à l'unanimité.

**24-01-08 Nomination d'un(e) secrétaire pour l'année 2024-2025**

Madame Maude Laflamme propose d'assurer le secrétariat du conseil d'établissement en collaboration avec la secrétaire d'école, madame Audrey Fournier.

**24-01-09 Nomination des représentants de la communauté 2024-2025**

Monsieur Patrick Gravel et Madame Nina Soulard, proposent monsieur Marc-Antoine Michaud, de l'organisme partenaire DAM, à titre de représentant de la communauté sur le conseil d'établissement de l'école secondaire Roger-Comtois. Les représentants de la communauté, bien qu'ils n'aient pas le droit de vote lors des séances du conseil, assurent des liens étroits et partagent des objectifs communs avec l'école.

**24-01-10 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2024**

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Anik Cadieux appuyée par monsieur Patrick Gravel, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-02** ;

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2024.

**24-01-11 Correspondance**

Aucune correspondance n'a été reçue à ce jour.

**24-01-12 12.1 Rapport de la direction**

Portes ouvertes

Plus de 1000 personnes se sont présentées aux portes ouvertes. La très grande majorité des visiteurs ont apprécié leur visite. Des commentaires constructifs sont amenés pour améliorer l'expérience des visiteurs.

Transport scolaire

Les membres échangent sur les enjeux vécus en lien avec le transport scolaire et le transport intégré. L'offre du RTC ne répond pas toujours aux besoins en transport.

Bilan de la rentrée scolaire

La déclaration de clientèle révèle une continuité de l'augmentation du nombre d'élèves à l'école secondaire Roger-Comtois. Ce sont 2259 élèves qui ont été comptés au 30 septembre dernier.

Rencontres de parents – novembre 2024

Les rencontres de parents prévues le 21 novembre auront lieu, sur rendez-vous, en visioconférence ou par téléphone.

Activités parascolaires et extrascolaires

Activités actives : 34

Élèves inscrits : 338

Inscriptions totales : 549

La compétition de robotique provinciale First Lego League se tiendra à l'école secondaire Roger-Comtois le 21 février 2025.

29 équipes sportives (excluant Football, 200 athlètes au football 5 équipes)

297 athlètes suivi par DAM (75 ne sont donc pas suivi). = 372 athlètes

### Projet éducatif et plan de mise en œuvre

Madame Maude Laflamme présente l'état d'avancement des deux moyens prioritaires au plan de mise en œuvre du projet éducatif.

1. La formation sur l'enseignement efficace

26 enseignants se sont engagés à suivre la formation sur l'enseignement efficace et à participer à l'accompagnement qui sera offert. La formation a lieu de septembre à mai.

2. La formation sur l'encadrement éducatif

L'année 2024-2025 sera une année de formation et de préparation en vue d'implanter l'encadrement éducatif à la prochaine rentrée.

### **12.2 Rapport du représentant du comité de parents**

Monsieur Gravel informe les membres des dernières rencontres du comité et des sujets traités. Monsieur Gravel explique le rôle du comité de parents, les différents mandats et comment les parents peuvent s'impliquer. Deux formations sont à venir, une offerte par l'UMR synergia sur les fonctions exécutives qui aura lieu le 23 octobre prochain. L'autre s'intitule *La magie du succès*, il s'agit d'une conférence qui aborde le sujet de la persévérance. Elle aura lieu le 24 octobre. Monsieur Gravel présente des outils pouvant être utiles aux parents (site parents.quebec, page Facebook du comité de parents, etc.).

### **12.3 Rapport du parlement des élèves**

Le comité des élèves fait un topo des différentes activités qui ont eu lieu depuis la rentrée (accueil administratif, fête de la rentrée, journée de la réconciliation, portes ouvertes, etc.). Le comité présente les prochains éléments qui seront traités (journées thématiques, les fêtes, les activités et les projets à venir).

## **24-01-13 Dossiers pour décision**

### **13.1 Adoption du calendrier des rencontres**

CONSIDÉRANT : que le calendrier a été soumis préalablement à tous les membres ;

EN CONSÉQUENCE : Monsieur Jésus Jérôme Lacroix, appuyé par madame Nina Soulard, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-03** ;

D'ADOPTER : le calendrier des rencontres tel que déposé par la direction.

### **13.2 Approbation des sorties éducatives et voyages**

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme propose d'approuver les sorties éducatives et les voyages ;

CONSIDÉRANT : que les sorties éducatives et les voyages doivent être approuvées par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE : Madame Valérie Brisson propose, appuyée par monsieur Jésus Jérôme Lacroix, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-04** ;

D'APPROUVER : les sorties éducatives et les voyages présentés.

### **13.3 Adoption des règles de régie interne**

Madame Maude Laflamme présente le document des règles de régie interne.

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme propose d'adopter les règles de régie interne en vertu des articles 67 et 108 de la loi sur l'instruction publique.

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit établir les règles de régie interne ;

EN CONSÉQUENCE : Monsieur Michel Gasseau propose, appuyé par monsieur Jésus Jérôme Lacroix, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-05** ;

D'ADOPTER : les règles de régie interne.

### **13.4 Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil**

Madame Laflamme mentionne que le conseil d'établissement dispose d'un solde de 7 821 \$. Des discussions s'engagent quant à l'utilisation de ces sommes. Les membres semblent faire consensus autour du fait que les sommes doivent servir au plus grand nombre d'élèves. Cette somme peut être reportée d'une année à l'autre. Madame Laflamme propose d'attendre plus tard au cours de l'année avant de déterminer dans quel projet cette somme devrait être investie. Madame Laflamme informe les membres que le solde actuel du fonds Roger-Comtois est de 23 327,38 \$.

CONSIDÉRANT : que le budget a été soumis à tous les membres préalablement et que les besoins des élèves demeurent à définir,

EN CONSÉQUENCE : Madame Nina Soulard propose, secondée par madame Valérie Brisson, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-06** ;

D'ADOPTER : le report des décisions relatives à la gestion du budget du conseil d'établissement.

### **13.5 Approbation des campagnes de financement**

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme propose d'approuver les campagnes de financement ;

CONSIDÉRANT : que les campagnes de financement doivent être approuvées par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE : Madame Anik Cadieux propose, appuyée par madame Annie Vallée, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-07**;

D'APPROUVER : les campagnes de financement présentées.

### **13.6 Approbation grilles-matières 1<sup>er</sup> cycle du secondaire**

Madame Maude Laflamme présente les grilles-matières 2025-2028. Des changements sont proposés pour offrir un choix d'option en 1<sup>re</sup> secondaire et le régime pédagogique en 2<sup>e</sup> secondaire. Les programmes pédagogiques particuliers sont reconduits pour l'année 2024-2025.

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme présente les grilles-matières 2025-2028 élaborées en collaboration avec le comité grille-matières à la suite des consultations effectuées.

CONSIDÉRANT : qu'en vertu des articles 86 et 89 de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver le temps alloué pour les matières obligatoires et à option pour l'année scolaire 2025-2026 et que les documents ont été transmis dans un délai raisonnable ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Amélie Bourgoïn, appuyé par monsieur Michel Gasseau, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-08** ;

D'APPROUVER : les grilles-matières 2025-2028 pour le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

## **24-01-14 Dossiers pour information**

### **14.1 Organisation scolaire secteur Nord et enjeux d'espace**

Madame Laflamme présente les enjeux liés à l'organisation scolaire dans le secteur Nord. Le Centre de services scolaire est à analyser plusieurs

possibilités pour répondre à l'augmentation de clientèle dans le secteur Nord. Toutes les solutions possibles sont sur la table et des demandes ont été envoyées au Ministère en ce sens le 27 septembre. C'est 1 800 places manquantes qui sont prévues en 25-26 dans le secteur Nord. Voici différents éléments en analyse ou en demandes auprès du Ministère :

- Analyser la possibilité de partager des locaux entre les écoles secondaires et les Centres;
- Demande d'ajouts d'espaces réitérée pour la conversion de l'Odysée en école de 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire;
- Demande d'ajout d'espace à la nouvelle école secteur Nord (même si elle n'est pas construite, 500 places supplémentaires sont demandées en prévision de son ouverture);
- Analyser la possibilité d'acquérir ou de transformer des bâtiments en partenariat avec la Ville;
- Demande d'un complexe modulaire autonome comprenant une palestres, des locaux spécialisés, des espaces communs et 12 classes. Ce complexe est actuellement envisagé dans le secteur du stationnement des autobus du Centre Saint-Louis.

La direction tiendra informée l'équipe-école selon l'évolution de la situation et les réponses du Ministère. Normalement, d'ici les fêtes, le Ministère devrait mentionner ce qu'il octroie pour répondre aux besoins de la clientèle de notre secteur. Entre-temps, des travaux se feront pour analyser la clientèle qui pourrait être dirigée vers ce complexe autonome. Le 1<sup>er</sup> cycle risque d'être priorisé. Différents scénarios seront analysés en tenant compte de l'impact sur les tâches des enseignants et les besoins en ressources humaines pour le bon fonctionnement de ce complexe modulaire autonome.

#### **14.2 Consultation des élèves**

Monsieur Patrick Gravel propose aux membres que le sujet de la consultation des élèves par le conseil d'établissement soit traité à la prochaine rencontre et invite les membres à réfléchir aux objets de consultation.

#### **24-01-15 Levée de l'assemblée (vers 20 h 45)**

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-09** ;

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 58.



Maude Laflamme,

Directrice